

Législation en matière d'énergie

Généralités

Aux termes de la Constitution fédérale, les cantons sont responsables au premier chef de la législation sur l'énergie dans le secteur de la construction et donc aussi dans les blanchisseries et les nettoyages à sec. Les appareils électriques et certains systèmes sont assujettis aux prescriptions fédérales sur l'efficacité énergétique.

Les cantons ont élaboré des modèles communs de prescriptions énergétiques (MoPEC) afin d'harmoniser largement les prescriptions cantonales sur l'énergie.

Etant donné que la mise en œuvre des « MoPEC 2014 » est en cours dans les cantons et que toutes les parties de ces règlements modèles ne sont pas ou ne peuvent pas être applicables de la même manière dans tous les cantons, il existe des différences entre les législations cantonales.

Il est donc important de s'informer auprès des offices cantonaux de l'énergie compétents. Vous trouverez ci-dessous un lien vers les services cantonaux spécialisés:

https://www.endk.ch/fr/contact/services-cantonaux?set_language=fr

Exemples

Voici quelques exemples de lois qui peuvent s'appliquer à la plupart des blanchisseries et nettoyages à sec. Comme cela a été précisé précédemment, elles peuvent varier d'un canton à l'autre.

- **Modèle des gros consommateurs:**
Les gros consommateurs dont la consommation annuelle de chaleur est supérieure à 5 GWh ou celle d'électricité supérieure à 0,5 GWh peuvent être tenus par l'autorité compétente d'analyser leur consommation d'énergie et de prendre des mesures raisonnables pour optimiser cette consommation.
- **Isolation thermique des bâtiments :**
Pour les constructions neuves et les rénovations de l'enveloppe du bâtiment, ce sont les prescriptions en matière d'isolation du bâtiment qui s'appliquent. Ceci peut se faire par la preuve du respect des valeurs U des différentes parties de construction ou par un justificatif du système (SIA 380/1 : 2009) qui évalue l'ensemble du bâtiment lui-même.
- **Utilisation de la chaleur perdue :**
La chaleur résiduelle qui s'accumule dans le bâtiment, en particulier celle provenant de la réfrigération ainsi que des processus commerciaux et industriels, doit être utilisée dans la mesure où cela est techniquement possible et économiquement raisonnable pour l'entreprise.
- **Générateurs de chaleur électriques :**
L'installation nouvelle de chauffage des bâtiments par résistances électriques fixes n'est en principe pas autorisée.

Rénovation obligatoire des chauffe-eau électriques centraux dans les 15 prochaines années.
- **Ventilation :**
Les installations de ventilation avec air extérieur et air évacué doivent être équipées d'un système de récupération de chaleur qui présente un degré de changement de température conforme à l'état de la technique.

Aperçu des programmes d'encouragement essentiels

Généralités

La Confédération, les cantons et les communes, mais aussi les fournisseurs d'énergie et les institutions privées soutiennent les entreprises et les ménages dans leurs efforts d'économie d'énergie par diverses possibilités d'aide.

La grande variété des programmes d'encouragement ainsi que les différences régionales actuelles et les changements constants sont ingérables pour beaucoup d'entreprises et de particuliers. Cela peut être un obstacle pour trouver les bonnes solutions de financement de leurs mesures.

Pour les blanchisseries et les nettoyages à sec qui, par rapport à d'autres secteurs, opèrent dans un secteur d'activité très énergivore, les différentes possibilités d'aide peuvent revêtir une grande importance. Dans certains cas, les contributions des organismes de financement peuvent être cumulées, et parfois elles s'excluent mutuellement. Il est donc toujours nécessaire de calculer et de comparer les différentes variantes et options sur la base des conditions de financement respectives.

Programmes d'encouragement

Une vue d'ensemble avec les informations sur les programmes d'encouragement actuels par commune peut être consultée sur le site web suivant (mis à jour en permanence) :

www.energiefranken.ch

Voici quelques exemples de programmes de subventions auxquels peuvent faire appel un grand nombre de blanchisseries et d'installations de nettoyage de textiles :

- **ProKilowatt** est un instrument de soutien de l'efficacité dans le secteur de l'électricité. Dans le cadre d'« appels d'offres publics », des programmes et projets qui contribuent à une consommation d'électricité plus économique sont identifiés et ensuite soutenus financièrement.
- **OPTIVENT** : optimisation des systèmes de ventilation
- **PUMPIND** : remplacement des pompes (environ 10 à 20% des investissements)
- **Programmes d'encouragement pour conseils en matière d'énergie et d'études de faisabilité** : l'objectif est de découvrir les potentiels d'économies et de mettre au point des mesures sensées pour leur mise en œuvre.
- **Programme Bâtiments** : subventions pour diverses mesures d'efficacité énergétique dans le domaine de la construction

Trois exemples concrets de calcul sont présentés sur la page suivante.

Principes et conseils relatifs aux programmes d'encouragement:

- Les demandes de subventions doivent être soumises et confirmées avant le début de la construction ou de la mise en œuvre.
- Seules les mesures non rentables seront financées.
- Demandez à votre planificateur/entrepreneur de clarifier directement et de percevoir les fonds. Cela vous épargnera des tracas administratifs.
- - Les investissements dans des mesures énergétiques peuvent souvent être déduits des impôts.

Exemples de calcul (état 20.03.2019)

Subvention du remplacement des pompes de systèmes de pompage de circulation du programme PUMPIND

- Description : Il subventionne le remplacement d'anciennes pompes par de nouvelles pompes efficaces dans les bâtiments non résidentiels.
- Exemple : Remplacement de 5 pompes de circulation arrivant en fin de vie dans la classe d'efficacité IE 1, par de nouveaux moteurs de la classe d'efficacité IE 4.
- Investissement : CHF 20'000 (la plupart des investissements doivent de toute façon être effectués puisqu'elles arrivent en fin de vie)
- Subvention : CHF 3'000.00
- Économies : 7'500 kWh par an (soit à environ CHF 1'200.- par an)

Grâce à la subvention, le remplacement de la pompe est amorti environ 2,5 ans plus tôt. Cela rend un remplacement anticipé très économique. De plus, le risque opérationnel de panne des pompes est éliminé et des économies d'électricité supplémentaires peuvent être réalisées au bénéfice de votre propre porte-monnaie et de l'environnement.

Encouragement aux économies d'électricité par le biais de l'appel d'offres ProKilowatt

- Description : Votre futur projet économise de l'électricité ? Les coûts d'investissement pour le remplacement des anciennes installations sont supérieurs à CHF 70'000 ? Des subventions allant jusqu'à 30 % des coûts d'investissement peuvent être obtenues. Le financement est principalement disponible pour la modernisation des installations dans les domaines suivants : éclairage, froid, ventilation, pompes, moteurs électriques, installations de production, centres informatiques, transformateurs, etc.
- Exemple : Modernisation de trois systèmes de ventilation par le remplacement de l'ancien système de commande et de réglage, le remplacement des entraînements de ventilateurs et la modernisation des convertisseurs de fréquence.
- Investissement : CHF 107'000 (la plupart des investissements devront de toute façon être réalisés très prochainement à la fin de la durée de vie)
- Subvention : CHF 15'000.00
- Économies : 60'000 kWh par an (équivalent à environ CHF 9'600.- par an)

L'installation de nouvelles techniques de mesure, de commande et de régulation ainsi que de convertisseurs de fréquence permet de faire fonctionner la ventilation en fonction des besoins. Cela peut permettre des économies d'électricité considérables, car les ventilateurs ne fonctionnent plus sans interruption à 100% de leur puissance.



Subvention d'une installation photovoltaïque de 30 kWc

- Description : Au niveau fédéral, les installations photovoltaïques sont subventionnées par une rétribution unique (RU). D'autre part, certains cantons et communes accordent des subventions supplémentaires pour les installations photovoltaïques.
- Exemple : Mise en place d'une installation photovoltaïque de 30 kWc sur le toit plat (200 m²) d'un nettoyage à sec avec environ 110 modules solaires.
- Investissement : environ CHF 56'000 pour un système clé en main
- Subvention: env. CHF 11'600 – petite rétribution unique (PRU)
- Economies : env. CHF 3'200.- par an (taux de consommation propre : 50%)

Comme les blanchisseries et les nettoyages à sec sont souvent des entreprises énergivores et que de grandes surfaces de toiture sont disponibles, un système photovoltaïque est un choix évident. Il est possible d'atteindre des taux de consommation propre élevés et la rentabilité d'une installation photovoltaïque est donc généralement acquise. De plus, lorsqu'une installation photovoltaïque est construite sur un bâtiment existant, les coûts d'investissement sont déductibles fiscalement dans presque tous les cantons (exceptions : LU, GR).

Liste des mesures d'efficacité énergétique

Nr	Mesures	Délai de récupération moyen [Années]										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11+
	Suivi énergétique des producteurs et des consommateurs	Condition de base pour l'optimisation										
1	Réduire la pression du réseau de vapeur dans la mesure où les procédés le permettent.	■	■	■								
2	Contrôler les pertes du réseau vapeur (purgeurs de vapeur, soupapes de sécurité...)	■	■	■								
3	Abaisser la pression du réseau d'air comprimé dans la mesure où les procédés le permettent	■	■	■	■							
4	Contrôler les pertes d'air comprimé	■	■	■	■							
5	Récupérer la chaleur dans les systèmes d'air comprimé	■	■	■	■	■						
6	Récupérer la chaleur des eaux usées, de l'eau de refroidissement ou de l'air		■	■	■	■	■	■				
7	Réduire la température des processus dans la mesure du raisonnable			■	■	■	■	■	■			
8	Gérer la demande de ventilation			■	■	■	■	■	■	■		
9	Gérer la demande pour les pompes (convertisseur de fréquences)			■	■	■	■	■	■	■		
10	Ventilation des locaux avec récupération de chaleur					■	■	■	■	■	■	
11	Renouveler l'éclairage, LED, en fonction des présences et de la lumière du jour			■	■	■	■	■	■	■	■	■
12	Isolation des câbles				■	■	■	■	■	■	■	■
13	Installation photovoltaïque						■	■	■	■	■	■
14	Gérer les charges chaleur et électricité (déplacer les pics de charges)						■	■	■	■	■	■
15	Optimiser les processus de travail (p. ex. utiliser les calendres à 100 % de leur capacité)	Selon les possibilités et le mode d'optimisation										
16	Mettre en place une production de chaleur renouvelable dans les blanchisseries industrielles	Selon le profil des besoins										
17	Fournir de la chaleur à des tiers	Selon les possibilités et les distances										

 Généralement le cas
 Selon les conditions locales